

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Gérard LANDAIS,
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Sylvie LAME, Maria GUERRA, Florence CHAVENEAU

Etaient absents : Mesdames Bénédicte LAURENT - Laurence COLLIGNON-THOMAS-
Monsieur Laurent VOISIN

M. Nicolas ROLLAND a été élu secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

DCM 69-2015- Schéma départemental de coopération intercommunale

M. le Maire avise que l'article 33 de la loi n°2015-91 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que les schémas départementaux de coopération intercommunale sont arrêtés avant le 31 mars 2016, afin de permettre leur mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017.

Dans ce cadre M. le Préfet d'Indre et Loire a présenté un projet de schéma à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015.

Les Conseils Municipaux ont été invités à donner leur avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** proposé par Monsieur le Préfet en ce qui concerne la nouvelle carte des communautés de communes,
- **Refuse la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'INGRANDES DE TOURAINE et de SAINT PATRICE** sur la base des arguments déjà présentés dans la délibération du SIVOM N°2011/06 du 7 juin 2011 à savoir :
« Les membres du Conseil municipal rappellent que le syndicat a été constitué en 1978 dans le but de mutualiser les moyens tant financiers que techniques des deux communes à des fins d'économie et d'efficacité pour l'entretien de la voirie et des biens immobiliers.

Les membres du Conseil Municipal considèrent que :

- *Depuis 37 ans l'activité du syndicat a toujours répondu aux objectifs qui lui étaient assignés à la grande satisfaction des deux communes et qu'il a été pour elles source d'économie.*

- *Qu'il n'est en aucune façon démontré dans ce projet que la dissolution du syndicat apportera davantage de solidarité financière entre les communes et de cohérence territoriale tant dans le court terme que dans le long terme,*
- *Au contraire que la dissolution serait source de difficultés organisationnelles et de charges supplémentaires pour les deux communes,*
- *Que le maintien en l'état du syndicat n'est en aucune manière un obstacle à tout autre projet de coopération intercommunale. »*

DCM 70-2015- Décision modificative N°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative suivante :

Article 60611 - Eau assainissement	-660 €
Article 6411- Personnel titulaire	+510 €
Article 6688-Autres charges financières	+150 €

Questions diverses

Marché de Noël

Mme LANDRY fait le bilan de cette manifestation qui a rencontré un vif succès.

Voisins vigilants

Une réunion publique sera organisée début 2016.

Stèle dans le cimetière : Suite au courrier de M. et Mme HERIN, domiciliés 1, rue de ST André, contestant la-ré implantation d'une stèle surmontée d'une croix qui constitue une nuisance visuelle, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réponse est en cours.

Vœux du Maire

La cérémonie est fixée au 22 janvier à 19 h. Une projection est envisagée.

Travaux non déclarés

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu M. Gérard GALTEAU et que la situation va être régularisée.

Frelons asiatiques

Il est demandé que des informations soient diffusées dans le bulletin municipal et le petit Igorandais.

PNR-Récompense

Le PNR va remettre à M. BOUCARD et M. SIMON une récompense pour leur initiative « les poules dans le vignes ». M. le maire est invité.

Cabine téléphonique

Le démontage est prévu entre le 1^{er} et le 15 décembre 2015.

Hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord

Une cérémonie va être organisée le 5 décembre à 11 h 30. La commune offrira une gerbe et un vin d'honneur.

Achat voiture électrique

La commande est passée. Livraison prévue au printemps. Un devis sera sollicité pour afficher le logo de la commune sur le véhicule.

Elections régionales des 6 et 13 décembre

M. le maire rappelle l'organisation du bureau de vote.

Tour de table

Pierre VASSEUR

CAVITE 37 - Il informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion du comité syndical le 19 novembre.

Alexandre MENARD

Il demande qu'une étude concernant la sécurité sur les RD 71 et 35 soit réalisée.

Paul PENET

Il demande que les abords des containers à tri sélectifs soient entretenus.

Sandrine LANDRY

L'arbre de Noël aura lieu le 11 décembre 2015 à 18 h.

Le maire,
J. DUFRESNE